



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> septembre 2020

Étaient présents : MARCILLAT Hervé, RICHARD Gérard, BLOSSE Eliane, BARBE Françoise, CLAUDEL Fabien, GENAY Yann, LEONARD Pascal, LEONARDI Yannick, PICARD Jean-Michel

Était excusé : DEMANGE Anaïs pouvoir à Eliane BLOSSE, MAILLIOT Thierry pouvoir à Hervé MARCILLAT

Eliane BLOSSE est désignée secrétaire de séance

### **Point sur les travaux en cours**

STEP : la station d'épuration est en fonction. L'entreprise de paysage doit terminer la clôture et les semis des talus. Le chalet de service a été installé. Une réunion du conseil municipal sur site est programmée le samedi 3 octobre à 10 heures.

CHEMIN DU CARRE : les travaux continuent avec des adaptations nécessaires pour chaque riverain en fonction des niveaux, du type de revêtement et des bordures existantes ou non, des pentes... Le chantier progresse.

### **Point de situation sur les demandes d'aide à la déconnexion des fosses septiques**

Les déconnexions s'organisent progressivement. 4 dossiers déjà déposés en mairie ont donné lieu à la mise en paiement des aides versées par la commune.

Il convient de rappeler que les dépenses de vidange et comblement de fosse septique n'entrent pas dans les travaux pris en compte pour le calcul de l'aide. Il faut donc détailler ces postes dans les factures fournies par les entreprises afin que la secrétaire puisse déduire les sommes correspondantes au moment du calcul.

Pour rappel, les déconnexions doivent être réalisées dans l'année qui suit la mise en fonction de la STEP soit jusqu'au mois d'août prochain.

### **Point sur l'aménagement paysager**

Un dossier est en cours de constitution pour présenter la démarche d'aménagement paysager en projet sur le village. Grâce à l'intervention de M. HUSSON du CAUE, et à la réactivité des entreprises THIRIET et HACHON « Paysagiste par nature », les premiers devis ont pu être

transmis à l'agence de l'eau pour monter au plus vite la demande de subvention qui pourrait concerner : la restructuration du cimetière, la réfection du parvis de la mairie, le chemin d'accès sécurisé vers le cimetière et peut être l'extension du réseau vers le chemin de Barbonville.

En dehors de cette démarche, des travaux sont en cours à la fontaine noire pour faire de ce lieu un site remarquable propre à valoriser l'image du village. Dans ce sens une délibération est prise pour acheminer l'auge municipale depuis la rue du chauffour vers la fontaine noire pour envisager sa remise en eau.

Délibération : *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de déplacer l'auge en gré actuellement située chemin du chauffour et de la positionner à la fontaine noire.*

### **Point sur les demandes de formation ADM 54**

Pour rappel les demandes de formation sont à formuler directement auprès de l'ADM 2 mois avant le début de la formation pour bénéficier d'une prise en charge au titre du DIF-Elus.

### **Programmation des commissions municipales**

- La commission « FINANCES » se réunira le samedi 26 septembre de 10 à 12h00 en mairie pour notamment préparer les simulations de redevance assainissement pour les années à venir.
- La commission « ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES » se réunira le lundi 28 septembre à 20h00 en mairie pour préparer la mise en place du conseil municipal d'enfants.
- La commission « CULTURE ANIMATION » se réunira le mardi 29 septembre à 20h00 en mairie pour envisager le programme d'animation en prenant en compte les contraintes liées à la crise sanitaire. La question du partenariat avec le club vosgien est à approfondir.

### **Avenant à la convention Meurthe et Moselle Développement (MMD)**

La convention est mise à jour pour tenir compte de l'extension des prestations à la compétence assainissement collectif aujourd'hui assumée par la commune de Charmois.

Délibération : *Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant d'actualisation de la convention MMD avec le département 54.*

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23h30

**Le maire,  
Hervé MARCILLAT**